

Service Concessions

Vice-président chargé des concessions
Daniel CHARBONNEL

Chef du service
Bruno VIORNERY
bvionery@sedi.fr

TCCFE, redevance R2
Marlène GHILARDI
mghilardi@sedi.fr

Contrôle des concessions
Katell ATHANE
kathane@sedi.fr

SERVICE CONCESSIONS

RAPPORT

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

2018



www.te38.fr

27, rue Pierre Sépard
38000 Grenoble

Tél. : 04 76 03 19 20
Fax : 04 76 03 38 40

syndicatenergies@sedi.fr



L'ESSENTIEL

LES CHIFFRES-CLÉS

 MONTANT TOTAL PERÇU EN 2018 :
8 009 626 €
(une année équivalente à 2015 et 2016, en légère baisse par rapport à 2017 due à des températures globalement plus douces et à une croissance économique moins soutenue)

 COEFFICIENT DE TAXE :
8,50 au 1^{er} janvier 2018

 PÉRIMÈTRE DE PERCEPTION :
379 communes, dont 7 communes de plus de 2 000 habitants ayant transféré la taxe au Territoire Énergie Isère, «TE38» :

- Chatonnay
- Les Côtes d'Arey
- Frontonas
- Lumbin
- Autrans-Méaudre en Vercors
- Les Roches-de-Condrieu
- Saint-Sauveur

Ce transfert est un engagement entre TE38 et la commune, qui s'inscrit dans une logique de mutualisation durable des ressources et des moyens.

Situation des communes ayant franchi le seuil des 2000 habitants en 2018

- Autrans-Méaudre en Vercors transfère la perception au TE38 à partir du 1^{er} janvier 2018
- Les Abrets en Dauphiné, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Brezins, Les Villages du Lac de Paladru, Crêts en Belledonne et Villemoirieu perçoivent la TCCFE sur leurs territoires depuis le 1^{er} janvier 2018 (dont 4 suite aux fusions de communes)

FOCUS : CALCUL DE LA TCCFE

Montant annuel TCCFE = Tarif État x Coefficient collectivité x Consommation électricité

Tarif de l'État fixé par la loi :

- 0,75 €/MWh pour tous les contrats résidentiels, ainsi que les contrats professionnels de puissance ≤ 36 kVA
- 0,25 €/MWh pour les contrats professionnels de puissance comprise entre 36 et 250 kVA

Coefficient fixé par la collectivité bénéficiaire :

- 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,5 (au choix de la collectivité)
- Coefficient TE38 = 8,5

Exemple pour un usager particulier habitant une commune de moins de 2 000 habitants adhérente au TE38 en 2018, et consommant 3,5 MWh/an : TCCFE = 0,75 x 8,5 x 3,5 = 22,31 €/an

LES FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LA CONCESSION

32 FOURNISSEURS SUR LE PÉRIMÈTRE DE TERRITOIRE ÉNERGIE ISÈRE

 7,1 M€ ■ EDF

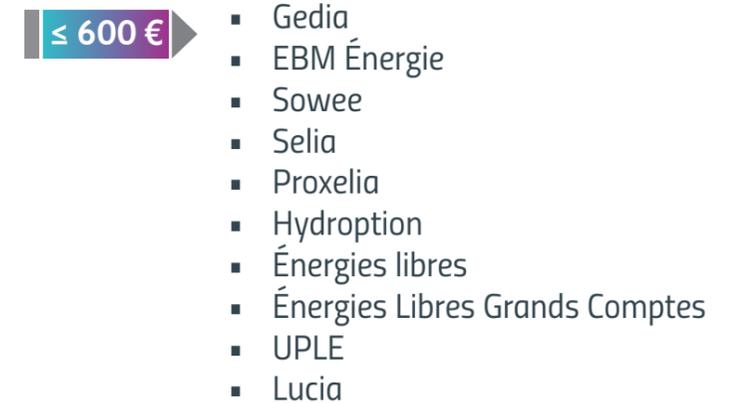
 330-360 k€ ■ Direct Énergie
■ Engie

 37-43 k€ ■ GEG
■ Total Spring

 15-16 k€ ■ Enercoop
■ Total
■ Green Yellow
■ Joul/ekwateur

 7-9 k€ ■ Sowatt
■ ENI
■ Enalp

 1-5 k€ ■ Budget Telecom
■ Energem
■ Oui Energy
■ Alterna
■ Uniper
■ Vattenfall
■ Gaz Européen
■ Siplec
■ Alpig
■ Énergies du Santerre

 ≤ 600 € ■ Gedia
■ EBM Énergie
■ Sowee
■ Selia
■ Proxelia
■ Hydroption
■ Énergies libres
■ Énergies Libres Grands Comptes
■ UPLE
■ Lucia

4 NOUVEAUX FOURNISSEURS
Budget Telecom
Énergies Libres Grands Comptes
Gaz Européen
Siplec

LA CONQUÊTE DU MARCHÉ PAR LES FOURNISSEURS ALTERNATIFS SE POURSUIT...

... et continue d'alourdir considérablement la gestion administrative et comptable de la taxe par les services du syndicat.

Ces nouveaux fournisseurs, dont certains sont pourtant de taille importante, ont des difficultés à exercer les obligations liées à leur rôle de collecteur d'impôt pour le compte des collectivités, notamment en ce qui concerne les modalités administratives de reversement.

Face à la multiplicité croissante du nombre de fournisseurs, l'acquisition d'un logiciel de gestion de la TCCFE facilitant le traitement et le contrôle des données est engagée par le syndicat. Toutefois, l'utilisation de ce nouvel outil ne permettra pas de pallier les lacunes d'un grand nombre d'entre eux.